

Modification N°1 du Dossier de réalisation - Plan parcellaire (25-09-2020)

- Modification des limites séparatives des lots 35, 36 et 37, non réservés à ce jour.
- Modification du contour de l'îlot 5 suite à une erreur de bornage au détriment d'un riverain.
- Modification de la règle d'implantation graphique des lots 2 et 3, non cohérente avec une possible implantation des constructions.

Modification N°2 du Dossier de réalisation - Plan parcellaire (26-03-2021)

- Lots 35, 36 et 37 : les limites séparatives sont redéfinies pour permettre une implantation compte-tenu de la forme contrainte des terrains
- Lots 31 et 32 : ils ont été redessinés afin de tenir compte d'une erreur matérielle de géolocalisation du sequoia sur la placette, et préserver cet arbre en le laissant sur un espace public redessiné.
- La limite phase 1 / phase 2 a été repositionnée au nord, afin d'intégrer en phase 1 la réserve pour équipement public conformément à la modification du traité de concession du 15 décembre 2020.

Modification N°3 du Dossier de réalisation (30-09-2022)

En phase 1 :

- Actualisation de l'îlot 1 : contour de l'îlot modifié pour tenir compte de l'accès viaire aux lots situés au nord, préservation d'une continuité piétonne depuis la rue Maurice Genevoix et mise à jour de la programmation destinée à présent à 22 logements en accession. Cette adaptation tient également compte des nouvelles exigences du PLUm adopté le 7 avril 2022 en matière de stationnement.
- Adaptation de la surface de plancher attribuée aux îlots afin de tenir compte des projets retenus par la commune.
- Affectation des îlots N°2, 3.1, 3.2, 4 et 5 à du logement locatif social en maisons individuelles groupées uniquement

En phase 2 :

- Suppression de 4 terrains à bâtir pour l'implantation au cœur du quartier d'un pôle santé réparti sur 3 îlots, dont l'un réservé à un projet communal en matière d'accueil de professionnels de santé (îlots 14a, 14b et 14c).
- Nouveaux contours de l'îlot 06 destiné à accueillir 17 logements en maisons individuelles groupées pour seniors en accession ainsi qu'une salle commune.
- Réaménagement du mail desservant les îlots 6, 14a, 14b, et 14c pour y accueillir du stationnement visiteur supplémentaire (32 places).
- Agrandissement du lot 7b par la suppression du terrain n°89 pour y accueillir un bâtiment de 14 logements collectifs en accession.
- Affectation de l'îlot 7a à du logement en accession.

Modification N°4 du Dossier de réalisation (12-04-2023)

En phase 1 :

- Actualisation de l'îlot 1 : Modification du polygone d'implantation de l'îlot 1
- Nouveaux contours des îlots des 22 MIG (îlots 2 à 5) afin de faciliter l'implantation des futures constructions.

- Nouvelles position de l'entrée charretière de l'ilot 13 pour faciliter l'implantation du futur projet.
- Actualisation des surfaces des lots et ilots en conséquence.

En phase 2 :

- Modification des limites entre les lots 91 et 94 afin de corriger des problèmes d'implantation des réseaux.
- Création d'un accès avec un riverain le long de la future rue Lucie Aubrac.
Correction du polygone d'implantation du lot 97 et de l'ilot 14A.
- Modification des coffrets de l'ilot 8
- Actualisation des surfaces des lots et ilots en conséquence.

Modification N°5 du Dossier de réalisation (29-09-2023)

- Elargissement du polygone d'implantation du lot 81
- L'évolution des figurés graphiques d'implantation sur cours
- La modification de la légende afin de supprimer toute mention de zone « non-aedificandi » pour les espaces situés « hors polygones d'implantation ».